

COMMUNE DE VILLEJUIF

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRÊTE DU MAIRE

OBJET

1- Abroge l'arrêté du Maire du 12 juillet 2022.

2- Numérotation de l'ensemble immobilier réalisé par la SCCV VILLEJUIF BIZET rue Bizet, sente Agnès Varda et sentier marguerite Durand à Villejuif (Val-de-Marne).

LE MAIRE DE VILLEJUIF.

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU le plan annexé,

VU la délibération du Conseil municipal DL 060_2022 du 10 mai 2022 décidant d'attribuer le nom de "sente Agnès Varda" à la nouvelle sente traversante du programme de construction "Coteau en commun" et de renommer le sentier Emile Zola "sentier Marguerite Durand",

Vu l'arrêté du Maire du 2 novembre 1961, décidant que toute désignation de voie privée, tout numérotage d'immeuble ainsi que tout changement dans cette désignation ou de numérotage seront subordonnés à un arrêté municipal,

VU l'arrêté du Maire du 12 juillet 2022, portant numérotation de de l'ensemble immobilier réalisé par la SCCV VILLEJUIF BIZET sur les parcelles cadastrées section Q numéros 100, 101, 105, 114, 117, 119, 132, 133, 141, 226, 228, 230, 232, 234, 236, 238, 240, 241, 242, 244, 245, 247, 248, 249 et 251, situées à Villejuif (Val-de-Marne),

Vu le plan annexé,

VU la demande formulée par la SCCV VILLEJUIF BIZET pour l'obtention de numéros de voirie,

CONSIDERANT que la numérotation attribuée par l'arrêté du 12 juillet 2022 doit être modifiée par répondre aux exigences formulées par les services de secours et par les concessionnaires,

CONSIDERANT qu'il convient purement et simplement d'abroger cet arrêté et d'en établir un nouvel arrêté conforme aux exigences formulées,

CONSIDERANT la numérotation déjà existante,

ARRETE:

ARTICLE 1 : Abroge l'arrêté du maire du 12 juillet 2022, portant numérotation de l'ensemble immobilier réalisé par SCCV VILLEJUIF BIZET rue Bizet, sente Agnès Varda et sentier marguerite Durand à Villejuif (Val-de-Marne).

ARTICLE 2: La numérotation de l'ensemble immobilier réalisé par SCCV VILLEJUIF BIZET sur les parcelles cadastrées section Q numéros 100, 101, 105, 114, 117, 119, 132, 133, 141, 226, 228, 230, 232, 234, 236, 238, 240, 241, 242, 244, 245, 247, 248, 249 et 251, situées à Villejuif (Val-de-Marne), sera la suivante :

Accès bâtiments A1-B1-B2-D3-E3

Accès bâtiments C1-C2-C3

Maison de la biodiversité

Accès bâtiments I1-I2-I3

Accès bâtiments H2-G2-F3

Accès bâtiments F1-F2-H1-G1

Accès bâtiments D1-D2-E1-E2

56, RUE BIZET

58, RUE BIZET

82, RUE BIZET

84, RUE BIZET

1, SENTE AGNES VARDA

26, SENTIER MARGUERITE DURAND

28, SENTIER MARGUERITE DURAND

ARTICLE 2 : L'implantation cadastrale des bâtiments est la suivante :

Bâtiment I1 Parcelle Q numéro 226

Bâtiments I2 à I6 Parcelles Q numéros 101 et 228

Bâtiments H1 à H2 Parcelles Q numéros 105, 138, 245 et 247

Bâtiments G1 à G2 Parcelles Q numéros 230 et 232

Bâtiments F1 à F3 Parcelle Q numéro 249

Bâtiments E1 à E3

Parcelles Q numéros 234 et 236

Bâtiment C3

Parcelles Q numéros 249 et 251

Bâtiments C1 à C2

Parcelles Q numéros 114 et 117

Parcelles Q numéros 119 et 238

ARTICLE 3 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Direction générale des finances Publiques du Val-de-Marne
- * Trésorerie municipale de Cachan
- Service du cadastre de Créteil
- Circonscription départementale d'action sanitaire & sociale
- Centre local de tri de la Poste de Villejuif
- Veolia Environnement
- France Télécom
- ENEDIS et ENGIE
- Caserne des pompiers de Villejuif
- Gendarmerie nationale de Chevilly-Larue
- Commissariat du Kremlin-Bicêtre
- Commissariat de Villejuif
- Institut national de la statistique et des études économiques Ile-de-France.

<u>ARTICLE 4</u> : Une copie du présent arrêté sera adressée aux différentes directions municipales pour diffusion à l'ensemble des services.

<u>ARTICLE 5</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, sis 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

<u>ARTICLE 6</u>: Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, transmis à Madame la Préfète du Val-de-Marne, et affiché.

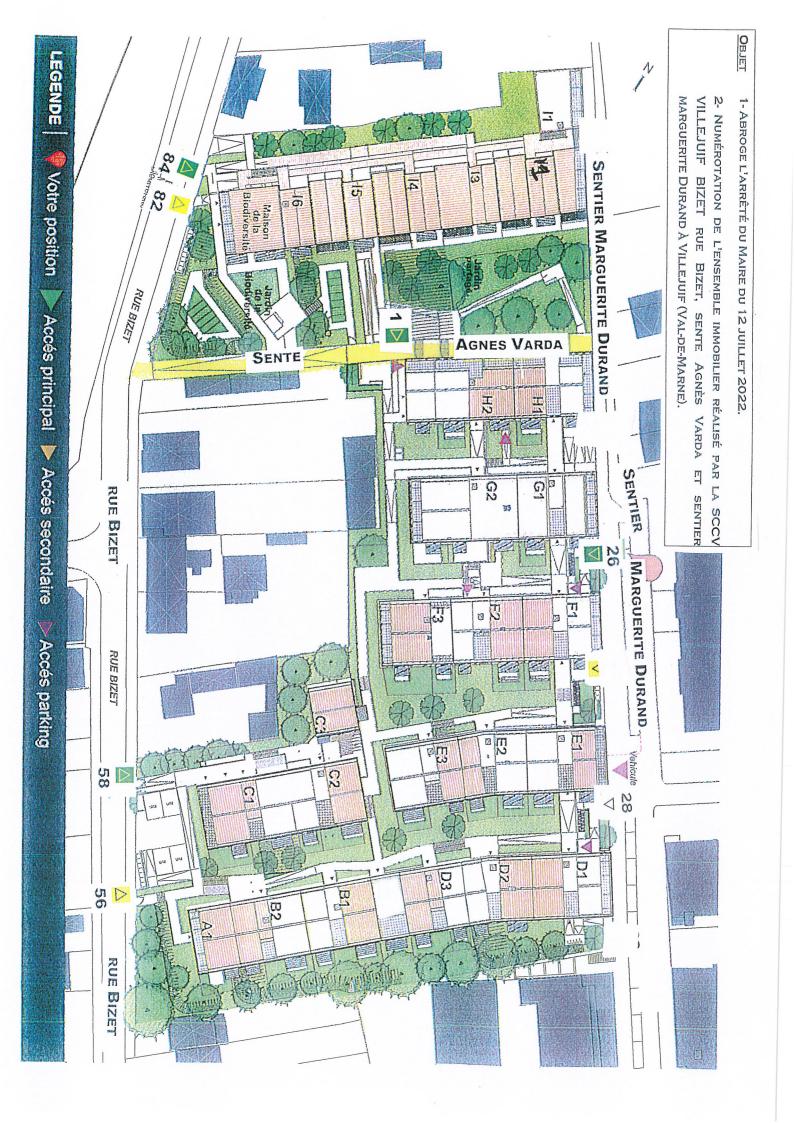
Fait et arrêté en mairie, à Villejuif, le 2 3 MARS 2023

ive GARZON

Departemental du Val-de-Marne



VILLEJUIF.FR 2



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Département : Le plan visualisé sur cet extrait est géré VAL DE MARNE par le centre des impôts foncier suivant : Service Départemental des Impôts PLAN DE SITUATION Commune: Fonciers VILLEJUIF CADASTRE Centre des Finances -----Publiques 94037 94037 CRETEIL CEDEX tél. 01 43 99 36 36 -fax Section: Q sdif.creteil@dgfip.finances.gouv.fr Feuille: 000 Q 01 Échelle d'origine : 1/500 Cet extrait de plan vous est délivré par : Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 17 (fuseau horaire de OBJET 1- ABROGE L'ARRÊTÉ DU MAIRE DU 12 JUILLET 2022. astre.gouv.fr Coordonnées en p 2- Numérotation de l'ensemble immobilier réalisé par la SCCV ©2022 Direction G VILLEJUIF BIZET RUE BIZET, SENTE AGNÈS VARDA ET SENTIER Publiques MARGUERITE DURAND À VILLEJUIF (VAL-DE-MARNE). 1653700 96 98 229 243 228 100 101 Varda 248 244 242 245 241 105 133 240 230 Bizet 247 26 132 sente 232 108 205 111 249 234 236 125 96.m41 136 239 Condorcet 138 114 187 188 2∌8 78 × 118 152 141 83 209 293 119 9 441 121 440 292 1653700